



UNE RÉFORME POUR

DEFENDRE

L'INDÉPENDANCE

DES MÉDIAS

**CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION
CITOYENNE UN BOUT DES MÉDIAS AUX
ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION**

**un bout
des médias**

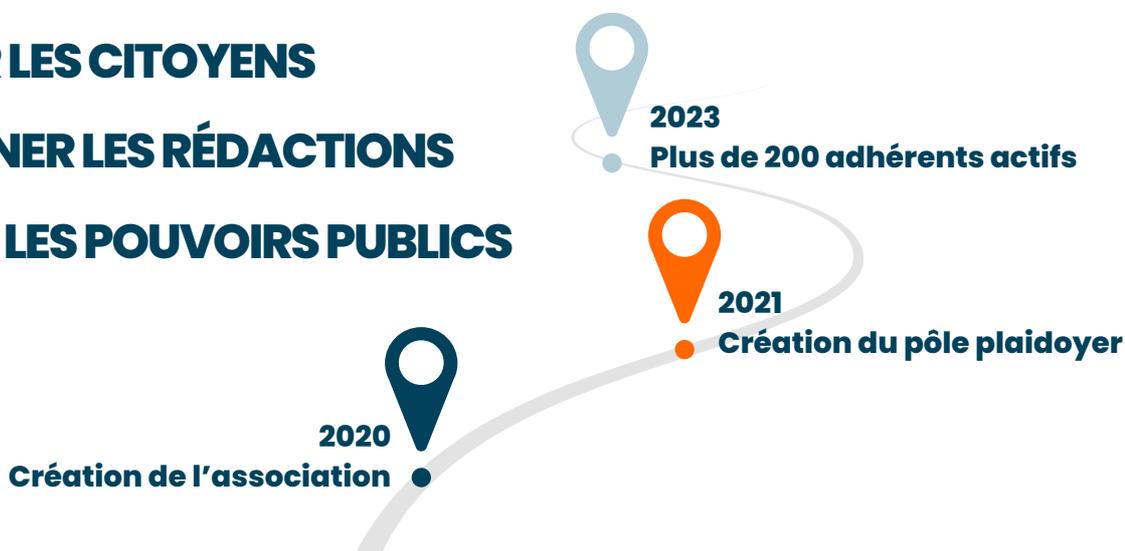


NOTRE MISSION : PROMOUVOIR L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

Un Bout des Médias est une association citoyenne, sans affiliation politique, dont la mission est de promouvoir l'indépendance des médias vis-à-vis de tous les pouvoirs, politiques ou économiques.

L'association s'engage pour bâtir des modes de gouvernance vertueux dans les médias, et soutient le développement d'une presse libre et pluraliste et d'une information éthique. Pour cela, nous agissons au quotidien pour :

- ✓ **SENSIBILISER LES CITOYENS**
- ✓ **ACCOMPAGNER LES RÉDACTIONS**
- ✓ **INTERPELLER LES POUVOIRS PUBLICS**



Un Bout des Médias mène une grande diversité de projets depuis sa création :

- **Opérations de mobilisation citoyenne** : pétition "Sauvons Science & Vie", 30 000 signataires (décembre 2020) ;
- **Organisation d'événements** : tables-rondes, Université d'Automne des Médias (2022), conférences, Grand Banquet des Médias ;
- **Interventions pédagogiques** : séances d'éducation ludique autour du fonctionnement des médias auprès de 150 enfants ;
- **Financement citoyen des médias** : entrée au capital du média indépendant Marsactu (octobre 2023) ;
- **Sensibilisation du personnel politique** : campagne #Médias2022 à destination des candidats aux élections nationales, signée par plusieurs candidats à l'élection présidentielle ;
- **Promotion de réformes législatives** : appel signé par 40 parlementaires (juin 2023) pour permettre aux journalistes de choisir leur directeur de rédaction, participation à l'élaboration d'une proposition de loi dédiée.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le 3 octobre dernier, se sont ouverts les États généraux de l'information. Dans un contexte de concentration croissante du secteur de l'information mais également de l'édition, et suite aux nouveaux coups portés récemment à l'indépendance des journalistes, notamment au *Journal Du Dimanche* il y a tout juste quelques mois, il semble plus urgent que jamais que des mesures fortes soient prises afin de véritablement protéger l'indépendance des médias en France.

Ces mesures, l'association Un Bout des Médias en défend un grand nombre depuis sa création, notamment dans le cadre de son pôle plaidoyer. Aucune d'entre elles n'est difficile à mettre en œuvre – surtout, **elles feraient toute une véritable différence pour la liberté d'informer aujourd'hui un France**. Un seul exemple : si les journalistes du *JDD* avaient disposé d'un droit de veto sur le choix du ou de la directrice de leur rédaction, alors un directeur n'aurait pas pu être imposé en juin dernier contre l'avis de plus de 95 % de la rédaction.

Ces mesures, nous avons eu l'occasion de les présenter aux citoyens et aux journalistes à de nombreuses reprises au cours des derniers mois. Elles font consensus au sein des rédactions ; un certain nombre d'entre elles sont d'ailleurs aujourd'hui à l'œuvre dans les principaux journaux hexagonaux. Cependant, pour défendre leur indépendance, les journalistes ne peuvent pas dépendre du bon vouloir de leur actionnaire. **C'est au législateur de leur assurer des droits.**

En déposant notre contribution aux États généraux de l'information, nous espérons pouvoir enfin faire bouger les lignes. **La qualité de l'information et surtout du débat démocratique dans notre pays en dépend !**

Julia Cagé
Économiste et présidente de l'association





NOTRE MANIFESTE : PROTÉGER L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS POUR PROTÉGER LA DÉMOCRATIE

Les médias sont une université permanente où nous, citoyennes et citoyens, formons notre opinion sur le monde qui nous entoure. Chacune et chacun d'entre nous est, à son échelle, un rouage essentiel de la démocratie. Nous nous exprimons, nous nous engageons, nous votons. **Mais comment exercer effectivement nos droits lorsque l'accès à une information plurielle et de qualité, produite en toute transparence et en toute indépendance, est en péril ?**

Dans un secteur médiatique de plus en plus concentré, ces dernières années ont été émaillées de crises qui ont mis en évidence l'extrême vulnérabilité des rédactions vis-à-vis de leurs actionnaires. iTélé, Science & Vie, Europe 1, Les Echos, le Journal du Dimanche... Malheureusement, les exemples ne manquent pas. Réciter la longue liste des attaques à l'indépendance des rédactions et des journalistes auxquelles nous avons assisté au cours des dernières années ne fait que rappeler l'urgence du sujet. Elles sont source d'inquiétude, mais aussi de défiance, pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Aujourd'hui, le ballet des achats et des OPAs permet à une poignée d'actionnaires de posséder l'écrasante majorité des médias privés d'information en France. Le problème dans tout ça ? **Les lois de notre pays ne permettent ni de limiter efficacement les effets de la concentration, ni de protéger suffisamment les rédactions d'influences malvenues.** L'histoire se répète, inlassablement, et continuera de se répéter tant que nos lois n'offriront pas les garanties nécessaires à assurer l'indépendance éditoriale des rédactions.

L'heure n'est plus aux constats. Désormais, elle est à l'action. Le cadre législatif européen est en train d'évoluer avec les discussions concernant le Media Freedom Act, les propositions de loi se multiplient en France tandis que les mobilisations des journalistes et des citoyens sont de plus en plus nombreuses. Ces Etats généraux sont l'occasion d'être à la hauteur de ce défi démocratique.

CINQ PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR UNE RÉFORME PROTECTRICE DE L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

L'accès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à une information produite en toute indépendance est un principe essentiel dans une démocratie. Or, l'indépendance de l'information est aujourd'hui insuffisamment protégée, principalement en raison d'un **cadre législatif incomplet, obsolète, et peu contraignant**.

Jusqu'aux tentatives de réformes ont été largement inopérantes : c'est pourquoi Un Bout des Médias propose de **rénover ce cadre législatif** en inscrivant dans notre législation nationale de **grands principes protecteurs de l'indépendance des médias**, et, surtout, en se donnant les moyens de les faire respecter. Ce nouveau cadre législatif sera rendu opérant par la réglementation, et par **l'ajout de nouvelles conditions d'accès au statut de média**.

MÉDIAS 2022

Nos propositions sont soutenues par plus d'un millier de personnalités, d'associations et de citoyens signataires de l'appel #Médias2022 !

1 **Transparence sur la gouvernance et l'actionariat des médias**

Les citoyennes et les citoyens ont le droit de savoir à qui appartiennent les médias qui les informent.

Or, en raison des rachats fréquents des médias ou des entreprises qui les contrôlent, il est aujourd'hui difficile - voire impossible - de trouver facilement cette information, alors qu'elle constitue un prérequis essentiel pour renouer un lien de confiance avec les citoyens.

Exiger de la part de toute entreprise de presse et de tout média audiovisuel la publication visible et facilement accessible du nom et des liens d'intérêts des sociétés actionnaires à plus de 5 %, de leurs dirigeantes et dirigeants, et des personnes physiques qui les contrôlent (en ce qui concerne les sociétés mères)

2 **Investissements minimaux pour une information de qualité**

Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à une information de qualité.

Les journalistes professionnels sont la meilleure garantie de qualité de l'information : pas d'information sans journalistes ! Ainsi, les médias et leurs dirigeants doivent s'engager à investir dans les moyens matériels et humains indispensables à sa production.

Exiger une proportion minimale consacrée aux salaires dans les charges de fonctionnement des entreprises de presse et des médias audiovisuels.

Affecter une proportion minimale des bénéfices du média à une enveloppe consacrée au développement des activités journalistiques de l'entreprise. Cette somme ne peut faire l'objet d'aucun versement sous la forme de dividendes.

3 Gouvernance démocratique qui inclut les journalistes

Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à une information produite par des médias au fonctionnement démocratique.

Les orientations stratégiques d'une entreprise de média ont une influence majeure sur l'information produite. Pourtant, les journalistes en sont trop souvent exclus. Ils doivent donc pouvoir participer activement à la gouvernance de leur média, sans être soumis aux décisions stratégiques du seul actionnaire. Ces modèles vertueux, à l'image de celui du groupe *Le Monde*, doivent donc être généralisés.

Intégrer une représentation du personnel salarié dans les organes de gouvernance en leur attribuant des droits de vote au même titre que les autres membres.

Donner un droit d'agrément au personnel salarié sur tout changement d'actionnaire entraînant un changement de contrôle du média. Le cas échéant, l'organe de gouvernance disposera d'un délai de 12 mois pour proposer un autre repreneur (l'acquisition des actions se fera après évaluation par une expertise indépendante).

Conférer aux journalistes la responsabilité d'agrée à la majorité qualifiée le directeur ou directrice de la rédaction proposé par les actionnaires.



Pour rendre ces trois premières propositions effectives, nous proposons de réserver les aides à la presse et l'octroi d'une fréquence audiovisuelle aux seules entreprises de médias qui respectent ces grands principes. Les changements normatifs à mettre en oeuvre sont les suivants :

- Adoption de **textes réglementaires** modifiant les critères d'accès aux aides à la presse (article D. 18 du CPCE pour les tarifs postaux préférentiels, article 72 de l'annexe III du CGI pour le taux super-réduit de TVA, article D. 19-2 du CPCE pour les aides directes aux médias d'information politique et générale)
- Adoption d'une **loi de révision** des critères d'octroi d'une fréquence audiovisuelle par l'Arcom (modification de la loi du 30 septembre 1986)
- Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la **proposition de loi transpartisane** n°1638 visant à protéger la liberté éditoriale des médias sollicitant des aides de l'État

4 Lutte contre la concentration des médias

Les citoyennes et citoyens ont le droit à une information pluraliste, garantissant l'expression d'une variété de points de vue.

Le pluralisme des médias est un facteur essentiel de confiance des citoyens. Or, l'actuelle accélération de la concentration des médias met en danger le pluralisme. Si des mécanismes législatifs existent pour limiter la concentration des médias depuis de nombreuses années, ils sont largement obsolètes et doivent être profondément révisés.

Modifier les seuils de concentration des médias nationaux (télévision, radio, presse, groupe plurimédia) sur tous leurs supports, et pour toutes les fréquences de parution.

Renforcer les seuils de concentration pour les médias locaux afin d'empêcher la constitution de monopoles régionaux.

Déclencher une renégociation de convention entre un média audiovisuel et l'Arcom en cas de changement de contrôle.



Pour mettre en oeuvre cette proposition, nous suggérons une grande loi sur l'indépendance des médias pour réviser la loi de 1986, aujourd'hui largement obsolète en raison, entre autres, de son absence de prise en compte des supports médiatiques numériques, ou des titres de presse écrite hebdomadaires ou mensuels.

5 Financement pérenne des médias audiovisuels publics

Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à des médias audiovisuel publics disposant des moyens de leur indépendance.

La suppression de la redevance audiovisuelle bouleverse le financement des médias de l'audiovisuel public. Ces médias sont pourtant essentiels dans le paysage médiatique actuel.

Créer une contribution audiovisuelle affectée aux entreprises de l'audiovisuel public afin de garantir la pérennité de leur financement et leur indépendance.



Une telle proposition est à inclure dans le prochain projet de loi de finances.



un bout des medias

Vous voulez en savoir plus sur l'association ?

Plus d'infos sur unboutdesmedias.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

Un Bout des Médias / @unboutdesmedias



un bout
des medias

CONTACTER L'ÉQUIPE PLAIDOYER

Daphné Ronfard, responsable plaidoyer

 +33 (0) 6 12 44 12 71

 plaidoyer@ubdm.org